

AR PREFECTURE

017-211703913-20161010-ZHPLUI101  
Regu le 11/10/2016

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 10/10/2016

L'an deux mille seize, le dix octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jacques LEGET

#### Etaient présents :

M. BOUCARD Jean-Paul, Mme BOURGENOT Claire, M. BOURSIER Yves, Mme CROIZIER Aurélie, M. DARONDEAU Christophe, Mme DAVID Patricia, M. DUCOURNAU Jean-Paul, M. LARELLE Didier, M. LEGET Jacques, Mme MARTIN Sylvie, M. PINAUD Philippe, M. QUERO Ludovic, M. ROUCHER Michel, Mme SERVANT Catherine, Mme SOUCEK Nathalie

#### Procuration(s) :

Mme MARCHAIS Valérie donne pouvoir à M. BOURSIER Yves, M. CHARBONNAUD Mathieu donne pouvoir à M. ROUCHER Michel

#### Etai(ent) absent(s) :

#### Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARBONNAUD Mathieu, Mme KOLOSA Agnès, Mme LE BOULENGER Sandrine, Mme MARCHAIS Valérie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

Date de convocation  
05/10/2016

OBJET

### **2016-64 - Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - approbation du recensement**

Comme décidé en Conseil municipal du 27 janvier 2014, la commune s'engage dans l'inventaire des zones humides de son territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mené par la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Cette étude répond également aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne qui impose la réalisation d'inventaire des zones humides. Elle a mobilisé des financements extérieurs de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'Institution Interdépartementale du Bassin Sèvre Niortaise (IIBSN), structure porteuse du SAGE Sèvre niortaise, a élaboré un cahier des charges pour la réalisation de ces inventaires dont les modalités ont été validées par la Commission Locale de l'Eau.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 27 janvier 2014.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du GAL
1 <sup>ère</sup> réunion du groupe d'acteurs	Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche d'inventaire.	19 juin 2014	7
2 <sup>ème</sup> réunion : inventaire terrain avec le groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain.	17 juillet 2014	6
3 <sup>ème</sup> réunion = restitution auprès du groupe d'acteurs locaux	Restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux (atlas cartographique).	4 février 2016	6

Tout au cours du processus d'inventaire, la commune et la Communauté d'agglomération de La Rochelle ont communiqué auprès de la population sur le dossier au travers de leur site internet, d'expositions etc.

L'atlas provisoire de la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau a été mis à disposition du public du 2 novembre 2015 au 30 novembre 2015 accompagné d'un registre pour y faire des remarques.

### **Synthèse du bureau d'études Biotope lors de la réunion de restitution :**

L'inventaire de terrain mené n'a pas permis d'identifier de zones humides à l'échelle de la commune.

Aucun habitat humide n'a été identifié et aucun sondage pédologique ne s'est révélé être caractéristique de zone humide.

Au total, 29 sondages ont été réalisés et aucun d'entre eux ne s'est révélé caractéristique de sols de zone humide.



AR PREFECTURE

017-211703913-20161010-ZHPLUI101016\_7-DE  
Regu le 11/10/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Date d'affichage  
12/10/2016

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

11/10/2016

et publication du :

11/10/2016

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SAINT-ROGATIEN  
Le Maire, Jacques LEGET

